



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1571-04-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1571 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'ENCADRER LES PROJETS INTÉGRÉS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 20 décembre 2021, le ***Règlement numéro 1571-04-2021 modifiant le règlement numéro 1571 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'encadrer les projets intégrés.***

Ce règlement a pour objet d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale des projets intégrés à être autorisés sur le territoire de la Ville.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 18 janvier 2022, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00. Toutefois, en raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville étant fermés au public jusqu'à nouvel ordre, il est possible d'obtenir les documents sur rendez-vous en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 1^{er} février 2022

La greffière adjointe,
Audrey Gagné